

Incertitudes sur l'emploi, menaces sur les locaux syndicaux, délocalisation du CSE au Techno, augmentation de la mutuelle,

Les salariés méritent mieux que ça !

Locaux syndicaux : Non à l'expulsion !

La direction, prenant prétexte du découpage de Renault, veut nous expulser des locaux syndicaux actuels et nous entasser dans les anciens bureaux du CSE. Cela reviendrait à réduire drastiquement la surface puisque nous n'aurions plus qu'un bureau (de 12 ou 15 m²) par syndicat représentatif (c'est-à-dire plus de 10% des voix aux dernières élections professionnelles).

Empêcher les salariés de se réunir, de discuter et d'agir pour défendre leurs droits dans la période de forte incertitude actuelle, c'est lourd de menaces pour l'avenir. Prétendre qu'il y a besoin des locaux syndicaux pour y implanter autre chose (le fameux ou fumeux Campus EV ?) alors qu'il y a de nombreux bâtiments vides à Lardy, c'est malhonnête. Vouloir nous expulser des locaux actuels, cela ne peut avoir qu'un sens : mettre des bâtons dans les roues à l'expression collective des salariés.

En plus d'être mesquin, c'est illégal ! Pour tout déménagement, il faut l'accord de tous les syndicats. Or, la direction ne prévoit aucune « concertation » mais veut nous mettre devant le fait accompli.

Cette attaque contre l'activité syndicale concerne tous les salariés, Renault, Ampere et prestataires. La CGT, syndicat de site, organise des réunions qui s'adressent à tous.

Pour exprimer votre soutien, signez la pétition (qui a déjà récolté plus de 100 signatures de salariés du site en 1 journée)



CSE SOCIAL : passage douloureux vers le CSE Renault-Guyancourt

Les salariés Renault de Lardy ont basculé depuis novembre 2023 au CSE de Guyancourt. En mars 2024, la CFE-CGC et la CFDT ont décidé que le CSE AMPERE SAS ne gèrerait pas ses activités sociales et que tous les salariés Ampere SAS seraient rattachés définitivement au CSE Guyancourt. Les premiers retours que plusieurs salariés nous en font ne sont pas très bons, c'est le moins qu'on puisse dire !

Des calculs de quotients défavorables pour les personnes seules, pour les familles recomposées, des grilles qui différencient moins les hauts revenus, la perte du +15% de subvention pour les organismes du tourisme social...

Les séjours proposés par le CSE ne sont plus en « subvention complémentaire ».

La Billetterie de proximité subventionnée à 50% n'existe plus. Ce sont des événements locaux ou des activités qui ne sont plus subventionnés. Bien dommage pour les salariés comme pour la culture et les activités des environs !

Sans parler des tracasseries administratives... puisque pour bénéficier de nos droits nous sommes obligés de faire des démarches (bien plus lourdes que celles du CSE de Lardy) par le biais du site internet du CSE Guyancourt.

Nous ne sommes probablement pas au bout de nos surprises !

Les salariés Renault de Lardy vont avoir l'occasion de s'exprimer lors des élections professionnelles de Renault-IDF (Technocentre-Lardy-VSF-Siège) à la mi-juin. C'est le moment de soutenir une autre vision du CSE social, solidaire et de proximité, en votant pour la liste CGT !

De nouveaux reculs pour les salariés

Fin mars, deux mails du bureau CFE-CGC / CFDT du CSE AMPERE SAS avertissaient les salariés qu'ils seraient gérés pour les activités sociales par le CSE RENAULT Guyancourt. Et, qu'à partir du 16 avril, « le CSE Renault Guyancourt prendra en compte votre subvention tourisme de « Lardy » et déterminera la subvention restante selon leur règle pour l'année 2024. » Pour un certain nombre de salariés, ce sera donc une baisse du crédit annuel de la subvention tourisme ! Début 2024, des salariés ont regardé leur crédit annuel et déterminé leurs séjours en fonction de celui-ci. Pour la CGT, il n'est pas possible que les règles changent en cours d'année !

Cette situation est d'autant moins acceptable que la CGT a interpellé la CFE-CGC sur ce sujet dès septembre 2023. M. Cazadamont, secrétaire du CSE Renault-Guyancourt avait alors indiqué que les 2 crédits subventions se cumuleraient exceptionnellement pour 2024 !

Lors de la Commission de transfert Lardy, nous avons demandé à plusieurs reprises qu'une décision claire soit prise et que tous les éléments soient communiqués aux salariés. CFE-CGC et CFDT n'ont pas voulu se positionner ni informer les salariés ! M. Batard (aujourd'hui secrétaire du CSE AMPERE SAS) se voulant rassurant, y avait indiqué que, dans tous les cas, il ne pourrait pas y avoir de baisse du crédit annuel et que ce serait la valeur maximum qui serait prise.

Aujourd'hui ces engagements sont remis en cause, puisque ce sera le crédit annuel du CSE Guyancourt qui sera appliqué. Cette situation n'est pas acceptable et nous avons demandé au bureau CFE-CGC / CFDT du CSE d'Ampere qu'aucun salarié ne soit perdant pour 2024. Refus du secrétaire du CSE. Sa réponse prend exemple d'un salarié qui va perdre 200 € sans que cela ne lui pose le moindre problème !

Rumeurs de plan de départs

Depuis plusieurs semaines maintenant, des rumeurs circulent concernant un plan de départs et/ou de dispense d'activité. Cela entraîne une forte incertitude pour de nombreux salariés. Les élus CGT au CSE ont demandé à la direction qu'elle se positionne clairement sur ce sujet. Ce mardi 23/04, en séance de CSE, **la direction d'Ampere SAS a répondu qu'elle n'envisageait pas de plan de départs pour 2024**. Elle a annoncé également une projection stable des effectifs pour Ampere SAS et même en légère augmentation pour Ampere S/T.

Pour 2025, la direction dit qu'« elle n'a pas d'éléments » et indique qu'« elle se concentre sur le pilotage des effectifs 2024 ».

Alors, d'où viennent ces rumeurs ? D'où viennent les chiffres qui circulent (« 500 en trop chez Ampere » d'après ce que disent aux salariés des responsables de syndicats proches de la direction) ?

La direction joue à un jeu dangereux en soufflant le chaud et le froid. L'avenir des salariés ne peut se jouer dans leur dos. Dans tous les cas, il faut nous préparer à défendre tous les emplois. Et si des salariés proches de la retraite veulent partir plus tôt, il faudra exiger que le principe « 1 départ = 1 embauche » soit appliqué.

Mutuelle : la direction refuse de prendre en charge toute la hausse, les cotisations des salariés augmenteront en avril

La direction a soumis à la signature des syndicats au niveau du Groupe Renault un accord concernant la mutuelle obligatoire. Il entérine son refus de prendre en charge la totalité de l'augmentation des cotisations. Voici le bilan pour l'ensemble des formules :

	Isolé		Duo		Famille	
	Accord 10/11/22	Accord 18/04/24	Accord 10/11/22	Accord 18/04/24	Accord 10/11/22	Accord 18/04/24
Part salarié	26.14 €	33 €	64.26 €	78.11 €	105.14 €	122.23 €
% Part salarié	37.3%	40%	59.4%	61.2%	70.5%	71.2%
Augmentation part salarié	+6.86 €		+13.85 €		+17.09 €	
Part employeur	43.98 €	49.52 €	43.98 €	49.52 €	43.98 €	49.52 €
% Part empl.	62.7%	60%	40.6%	38.8%	29.5%	28.9%
Augmentation part employeur	+5.54 €		+5.54 €		+5.54 €	

Le résultat, c'est donc que les cotisations « salarié » vont augmenter, grapillant déjà une partie des augmentations de salaires du mois d'avril !

Les syndicats signataires de l'accord (CFE-CGC, CFDT et FO) se félicitent, en « gros titre » de leur tract, d'avoir obtenu « une meilleure prise en charge de l'employeur ». Et bien, « les calculs sont pas bons, Kevin » ! La part prise en charge par l'employeur passe de 62.7% à 60% pour la formule « isolé », de 40.6% à 38.8% pour la formule « duo » et de 29.5% à 28.8% pour la formule « famille ».

C'est ça la meilleure prise en charge par l'employeur ?

Tordre les chiffres pour présenter un recul comme une avancée, faire croire qu'il suffit de discuter sans aucun rapport de force avec l'employeur pour faire avancer nos revendications, ce sont des méthodes qui abaissent le syndicalisme et en éloignent les salariés.

Du côté de la CGT, nous sommes clairs : faire avancer les droits des salariés, obtenir de véritables augmentations de salaires (qui ne soient pas immédiatement rognées par l'inflation, notamment celle de la mutuelle), cela passe par la construction d'un rapport de force.

Plutôt que de prendre en charge la totalité de la hausse qui va concerner 32 300 salariés, la direction a fait le choix d'augmenter 1 seul salarié (un certain L. de Meo !)

Les chiffres sont troublants (et vous pouvez en vérifier la véracité). Les augmentations de cotisations 2024 des salariés vont représenter **3.4 millions €** (les 3 premiers mois de l'année étant ponctionnés sur le fond de réserve de la mutuelle).

L. de Meo va être augmenté de **4.2 millions €** sur l'année 2024 (son fixe + variable + actions de performance passant à 8,9 millions €, soit +90% en 1 an !).

Cela veut donc dire que la direction a préféré augmenter 1 seul homme plutôt que de prendre en charge l'impact total de la hausse de la mutuelle de 32 300 salariés. Et si elle l'avait fait, il lui serait resté de l'argent pour augmenter de Meo de... 800 000 € sur une année (soit 66 666 € par mois en plus !)

Contre la casse sociale, pour l'augmentation des salaires, pour le partage des richesses... manifestons le 1er mai !

RDV mercredi 1^{er} Mai à Paris (départ 14h Place de la République)

Contact : cgt.lardy@renault.com / Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL

RENAULT - AMPERE - PRESTATAIRES - INTERIMAIRES - APR - ETAM - CADRES.

